

Conformément au Decreto Legislativo Regional 7/2025/M, ce document résume les principales règles de circulation applicables dans la Région Autonome de Madère. Le respect intégral du Code de la route portugais relève de la seule responsabilité du conducteur.

SOMMAIRE

1. Limites de vitesse
2. Alcoolémie
3. Équipement obligatoire
4. Priorité
5. Conduire à Madère
6. Stationnement
7. En cas d'accident
8. Contacts utiles

LIMITES DE VITESSE

- En agglomération : **50 km/h**
- VR1 (voie rapide de Madère) : **90 km/h** par défaut, avec des tronçons à **100 km/h** par bonnes conditions
- Routes régionales (ER) et routes de montagne : souvent **50–70 km/h** selon le tronçon
- Hors agglomération (autres routes) : **jusqu'à 90 km/h**
- Par conditions défavorables (pluie intense, brouillard, chaussée mouillée) : **réduire la vitesse** à la limite sûre

La signalisation locale prévaut toujours sur ces limites générales.

ALCOOLÉMIE

- Limite générale : **0,5 g/L**
- Conducteurs avec moins de 3 ans de permis : **0,2 g/L**
- Au-delà de ces valeurs : contravention grave ; au-delà de 1,2 g/L : délit
- **Recommandation** : ne pas conduire après avoir consommé de l'alcool

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout l'équipement obligatoire est fourni à bord au moment de la remise — le loueur livre le véhicule avec tout en ordre et conforme à la loi.

- **Gilet réfléchissant**
- **Triangle de présignalisation**
- **Pneu de secours**
- **Documents du véhicule** — doivent toujours rester dans le véhicule

PRIORITÉ

- **Rond-point** : priorité à ceux qui circulent déjà à l'intérieur. La **voie extérieure est la voie de sortie** — ne l'utilisez que pour sortir à la prochaine sortie. Dans tous les autres cas, circulez dans la **voie intérieure** et passez à la voie extérieure **juste avant votre sortie** (avec clignotant). Faire le tour complet du rond-point par la voie extérieure est incorrect et **l'une des causes les plus fréquentes d'accident à Madère entre conducteurs locaux et étrangers** — dans de nombreux pays les ronds-points sont rares, à Madère ils sont très fréquents.
- **Intersection sans signalisation** : priorité à droite
- **Véhicules d'urgence** (ambulances, pompiers, police, INEM) : céder le passage immédiatement
- La signalisation et les marquages au sol prévalent sur les règles générales

CONDUIRE À MADÈRE

- Routes de **montagne** avec virages serrés et descentes abruptes
- Utilisez le **frein moteur** (rapports inférieurs) dans les longues descentes — évitez la surchauffe des freins
- Si vous sentez une odeur de brûlé ou voyez de la fumée des freins, arrêtez-vous en lieu sûr et **laissez refroidir naturellement** — NE PAS verser d'eau sur les freins ou disques
- Sur les routes étroites avec véhicules en sens inverse, **ralentir et céder si nécessaire**
- **NE PAS** conduire à travers cascades, levadas ou passages d'eau
- **NE PAS** conduire sur chemins non pavés — interdit par les conditions de location

STATIONNEMENT

- **Lignes jaunes continues** parallèles au trottoir ou à la chaussée : **stationnement interdit**
- **Places avec lignes bleues** : parkings payants — vérifiez toujours l'**horodateur à proximité du parking** pour les tarifs, les périodes gratuites (le cas échéant) et l'application mobile disponible pour ce parking (exemple courant : **iParque**, mais tous les parkings n'acceptent pas la même application)
- **Places marquées de la lettre «M»** : réservées uniquement aux **résidents** de la zone
- **Places marquées «TAXI»** (au sol ou par panneau) : réservées exclusivement aux taxis
- **Places avec panneau «Reservado»** : réservées à des entités spécifiques (ex. : gouvernement, police, autres entités publiques ou privées) — interdites aux autres conducteurs
- **Places avec un X jaune** au sol : zone de chargement et déchargement (uniquement)
- Places pour personnes à mobilité réduite : **uniquement avec carte valide**
- À Funchal et dans les centres urbains : respectez la signalisation et les zones à durée limitée
- Ne bloquez pas les accès aux habitations, garages ou commerces
- Amendes : contestables dans un délai de 30 jours auprès de l'autorité émettrice

EN CAS D'ACCIDENT

- En cas de blessés ou de danger imminent : **appeler le 112**
- Mettre le **gilet réfléchissant** et placer le **triangle**
- **Ne pas reconnaître de faute** envers des tiers
- **Contactez immédiatement Autorentacar** — nous coordonnons la communication avec les autorités et l'assureur
- Photographier le lieu et les dommages avant de déplacer le véhicule, si cela peut se faire en sécurité

CONTACTS UTILES

- **112** — Urgences (PSP, GNR, INEM, Pompiers)
- **Autorentacar** — assistance au locataire, voir pied de page